

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 9 juillet 2020

Délibération n° 2020 – 9/07/2020 – 4

*Création du service « Prospective et qualité RH »
au sein du pôle Ressources humaines*

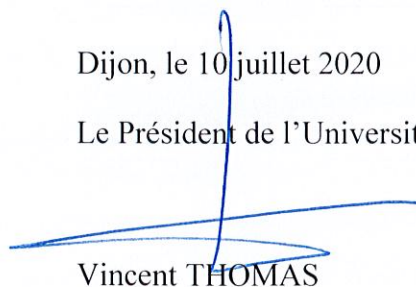
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis du comité technique rendu en sa séance du 24 juin 2020

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 22 Membres représentés : 7 Total : 29	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1 Suffrages exprimés : 28 Pour : 28 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la création du service « Prospective et qualité RH » au sein du pôle Ressources humaines, à compter du 1^{er} septembre 2020.**

Dijon, le 10 juillet 2020

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Pôle RH – Service « Prospective et qualité RH »

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Pôle RH - Service Prospective et Qualité RH

Le pôle RH est constitué de 5 services (BIATSS, SPE, Développement des ressources humaines, contrôle interne paie et cellule d'appui SIHAM)

Afin de répondre à l'enjeu que constitue le déploiement de la préliquidation de la paie dans SIHAM et d'accompagner le développement du SIRH tout en assurant un contrôle de la qualité de la paie transmise à la DRFIP, il est proposé de créer un nouveau service par fusion de la cellule d'appui SIHAM et du service contrôle interne paie, à compter du 1^{er} septembre 2020.

Cette évolution vers un nouveau service « prospective et qualité RH », construite lors des DOM 2019 en lien avec les chefs de service du pôle, a été présentée aux personnels du pôle RH lors d'une réunion plénière du 17 septembre 2019. Elle est liée à la fois au renforcement de la collaboration des services dans le cadre de la préliquidation de la paie dans SIHAM (le projet ayant vocation à être co-piloté par les deux services) et à la nécessité de développer les compétences au sein du pôle RH sur la qualité des données (administrative, paie) et l'exploitation de celles-ci au travers d'indicateurs, en lien avec les services de gestion.

Le contrôle qualité de la paie et des données du SIRH seront renforcées par le développement d'un service dont l'une des missions principales (en plus de l'accompagnement des services de gestion) est la fiabilisation et le maintien en qualité des données dans le domaine des ressources humaines.

Les évolutions du bilan social en rapport social unique (en lien avec le pôle pilotage), la mise en œuvre d'une enquête activités pour générer les cartographies nécessaires à la mise en œuvre de la GPEEC, le développement des briques du SIRH (ex : entretiens professionnels, plan de formation) sont autant de sujet qu'un service de prospective et de qualité RH aura à porter.

Proposition d'organigramme au 01/09/2020

